

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JUIN 2022

Délibération n° D-2022-257

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 21/06/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/06/2022

Marché de maîtrise d'œuvre - Rénovation thermique de l'école
élémentaire - Groupe scolaire George Sand - Avenant n°2

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Baptiste DAVID

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Yvonne VACKER

Direction Patrimoine et Moyens

**Marché de maîtrise d'œuvre - Rénovation thermique
de l'école élémentaire - Groupe scolaire George Sand
- Avenant n°2**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal a approuvé, lors de ses réunions en date du :

- 6 juillet 2020, le programme de rénovation thermique de l'école élémentaire George Sand, l'enveloppe financière affectée aux travaux et autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ainsi que fixé le montant maximum de la prime pouvant être versée aux candidats ayant remis une offre ;
- 25 janvier 2021, le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement Agence DRODELOT (mandataire)-CAIRN INGENIERIE-BROUSSAILLE-ITAC pour une rémunération provisoire totale de 206 700,00 € HT, soit 248 040,00 € TTC ;
- 3 mai 2021, via l'avenant n°1, le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre fixé à 232 824,00 € HT, en fonction de l'avant-projet détaillé (APD) fixant le coût prévisionnel des travaux à 1 840 000,00 € HT.

A ce jour, suite aux études de diagnostic et demandes complémentaires, il convient de modifier le programme ainsi que le forfait de rémunération comme suit :

Modification de programme

Après la phase APD et avant travaux, un diagnostic amiante complémentaire a été réalisé et a révélé la présence d'amiante dans les parties à démolir. Aussi, un lot spécifique « désamiantage » a été ajouté, dont l'estimation s'élève à 85 000,00 € HT.

De plus, des demandes complémentaires ont été formulées par le maître d'ouvrage concernant :

- la distribution « courants faibles » des classes et des couloirs liée à l'évolution des techniques informatiques ;
- l'ajout de points d'eau dans toutes les classes suite à la crise sanitaire.

Ces prestations complémentaires induisent pour le maître d'œuvre un travail supplémentaire de prescriptions aux entreprises et de production de documents. Seul le travail supplémentaire induit par la création du lot désamiantage a été pris en compte pour la modification du forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre pour la mission de base

Tranche ferme

Montant initial : 173 700,00 € HT ;

Après avenant n° 1 : 199 824,00 € HT ;

Après avenant n° 2 : 209 541,80 € HT soit une augmentation de 9 717,80 € HT.

Missions complémentaires

Elles restent inchangées : 14 900,00 € HT.

Missions optionnelles

Elles sont modifiées : la mission optionnelle n°3 – « Intégration des modulaires au permis de construire », d'un montant de 5 000,00 € HT, est supprimée, car non nécessaire réglementairement.

Le montant des missions optionnelles est ramené à 13 100,00 € HT.

Le montant de la tranche ferme, des missions complémentaires et des tranches optionnelles 1 et 2 sera de 237 541,80 € HT, soit une augmentation de 14,9 % par rapport au marché de base (206 700,00 € HT).

La proposition de modification du marché est faite par référence à l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique qui prévoit la possibilité de modifier le marché lorsque des services supplémentaires sont devenus nécessaires et qu'un changement de prestataire s'avère impossible.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'augmentation du forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre de 9 717,80 € HT suite aux prestations supplémentaires évoquées ci-avant ;
- approuver la suppression de la mission optionnelle n°3, non nécessaire réglementairement, d'un montant de 5 000,00 € HT ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Elmano MARTINS